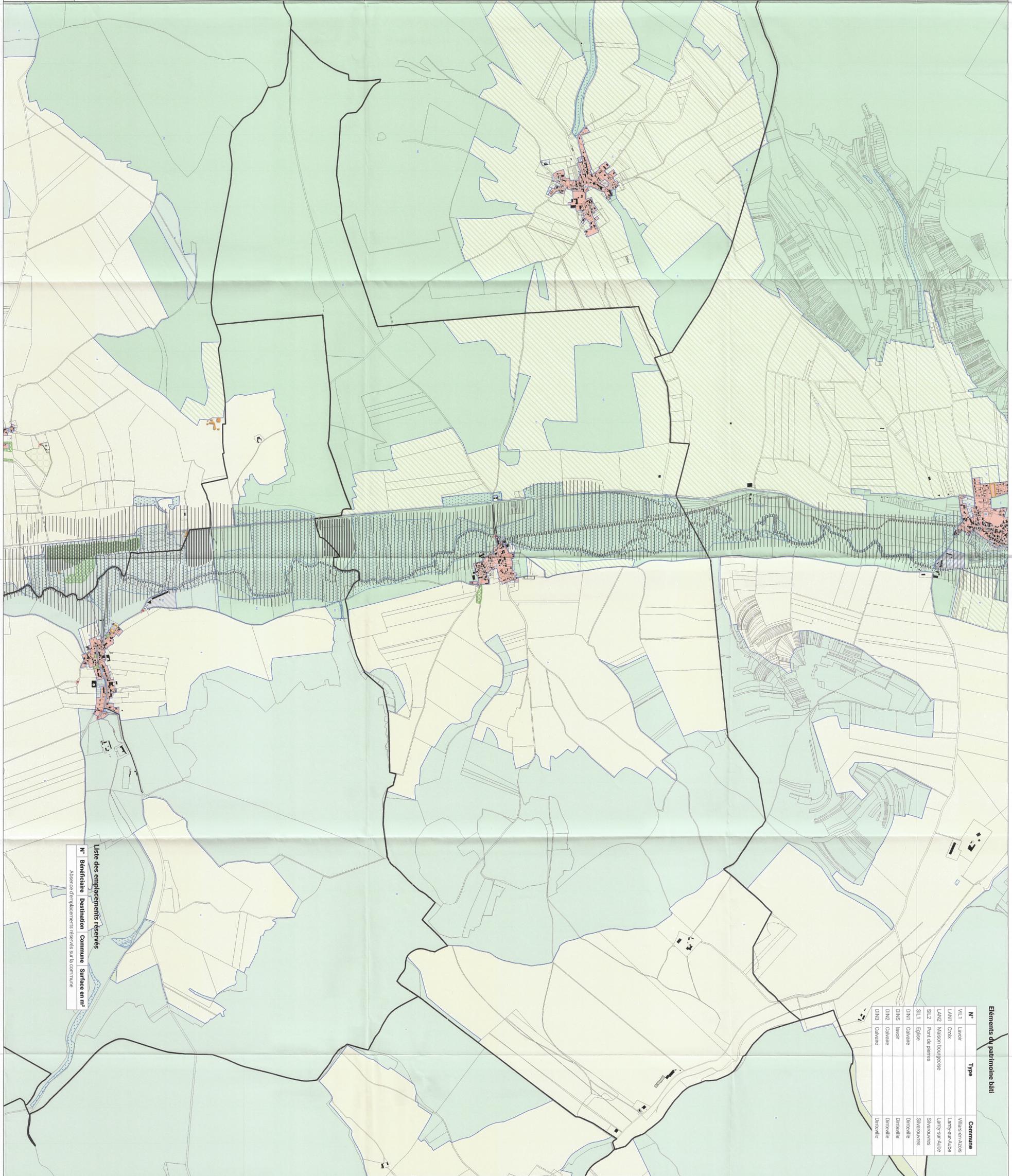


Zonage :

- Zonage limite**
- UA : Zone urbaine maigre centrale de Châteauneuf et de Arc-en-Barrois
 - UB : Zone urbaine maigre périphérique de plus faible densité
 - UB1 : Zone urbaine spécifique à vocation principale de tourisme
 - UB2 : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins
 - UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
 - UEA : Zone urbaine spécifique au domaine public autoroutier
 - UB3 : Zone urbaine spécifique dédiée au développement descriptif en lien avec l'agriculture
 - UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs
 - UL1 : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à des conditions spécifiques
 - ULM : Zone urbaine spécifique en lien avec des terrasses, milleries
 - Zones à urbaniser
 - 14U : Zone à urbaniser à vocation principale habitative
 - 14UL : Zone à urbaniser à vocation principale activités
 - 14UL1 : Zone à urbaniser à vocation principale équipements
- Zones agricoles**
- A : Zone agricole
 - A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
 - A2 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
 - A2.1 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
 - A2.2 : Secteur agricole où les activités en lien avec l'activité agricole sont autorisées sous conditions spécifiques
 - A1 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
 - A2 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir au sein du périmètre de parc national
 - A2 : Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières
 - A1 : Secteur agricole où la réhabilitation d'hébergement est autorisée sous conditions spécifiques
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle
 - N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national
 - N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
 - N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (liste inscrite et classée nature 2000)
 - N4 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
 - N4.3 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques vis à vis d'espaces naturels
 - N5 : Secteur naturel où les activités de pisciculture sont autorisées
 - N1 : Secteur naturel à vocation sportive
 - N1 : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins
 - N1 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir
 - N2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre de cœur du parc national
 - N3 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières
 - N4 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des dispositions particulières
 - N5 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf
 - N6 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec les cheminements modes doux
 - N1 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques
 - N2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques
 - N3 : Secteur naturel où le logement de type mobile est autorisé sous conditions spécifiques

Prescriptions :

- Éléments identifiés au titre du L151-19 du CU**
- Patrimoine bâti ponctuel
 - Patrimoine bâti linéaire
 - Façade à préserver
 - cas 1
 - cas 2
- Éléments identifiés au titre du L151-23 du CU**
- Patrimoine naturel ponctuel
 - Patrimoine naturel linéaire
 - Mares et fossés
 - Éléments architecturaux (parc, dolmen, square, etc...)
 - Éspaces de jardins à préserver
 - Éspace Bois Classé
 - Zones à dominante humide
- Informations :**
- Bâtiment exploitation agricole
 - Bâtiment OAP
 - Limites communales
 - Limites communales
 - Parcelles
 - Parcelles
- Risques :**
- Affaissement
 - Rassèchement
 - Aléas des Zones Inondables :
 - Aléas Inondation
 - Aléas Nivage
 - Aléas Tornade
 - Aléas de ruissellement
- Zones humides identifiées**
- Prémière Orientation d'aménagement
 - Équipement existant
 - Bâtiment pouvant bénéficier d'un changement de destination

Département de la Haute Marne**Communauté de Communes des trois forêts****PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**Commune de : **Silvareux**Planche : **ZONAGE**Version **ARRÊTÉ PROJET**Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : **15/05/2025****PLANCHE A****VERDI****Éléments du patrimoine bâti**

N°	Type	Commune
VIL1	Lavoir	Villers-en-Azois
LAM1	Croix	Lamy-sur-Aube
LAM2	Maison bourgeoise	Lamy-sur-Aube
SIL2	Port de perris	Silvareux
SIL1	Eglise	Silvareux
DIN1	Calvaire	Drenville
DIN5	Baroif	Drenville
DIN2	Canvaire	Drenville
DIN3	Canvaire	Drenville

Liste des emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Destination	Commune	Surface en m²
Absence d'emplacements réservés sur la commune				